

**Certificat d'examen de type
n° F-03-J-288 du 09 septembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D021654-D1

Cinémomètre MULTANOVA type 6F 2

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANT:

MULTANOVA A.G., CH-8612, Uster 2, SUISSE.

DEMANDEUR :

MERCURA, Z.A. les Gailletrous, rue Louis Pasteur, 41260 La Chaussée-Saint-Victor (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n° 93.00.251.001.1⁽¹⁾ du 16 mars 1993, transférée au profit de la société MERCURA par la décision n° 99.00.251.002.1 du 15 juillet 1999, complétée par la décision n° 01.00.251.001.1 du 21 juin 2001 et complétée par le certificat d'examen de type n° 02.00.251.001.1 du 23 août 2002.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 faisant l'objet du présent certificat restent identiques à celles des décisions et certificat sus-visés .

Les conditions qui ont permis d'accorder les décisions et le certificat précités restent valables.

En aucun cas, le cinémomètre MULTANOVA type 6F2 pourra être installé et utilisé en surplomb.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires portées sur les cinémomètres MULTANOVA types 6F2 sont inchangées, notamment le numéro de décision d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments, à savoir :

- n° 93.00.251.001.1. du 16/03/1993.

Le numéro et la date du présent certificat seront reportés sur le carnet métrologique des instruments neufs.

DEPÔT DE MODÈLE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D021654-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie, mars 1993 page 406.